

Pactes de mariage d( )entre ramond  
estarc et jeanne vignielongue

Au nom de dieu scachent toutz presans  
et advenir q(ue) ce jourdhuy **traictzie(me)** d( )**apvril mil six  
cens troys** avant midy dans **villemur** etc regnant henry etc  
parde(vant) moy note(re) et( )tesmoingz bas nommez constitues en leurs  
personnes **annette brassiere veufve** a feu **jean vignielongue**  
habitante **de varenes** d( )une part et **ramond estarc munier**  
habitans de la paroisse **de verlhac** q( )au(tr)e lesquelz de leurs  
bon gre et franche volonte etc sur le mariage futur  
d entre lesd(its) estarc et **jeanne vignielongue** filhe a  
la susd(ite) brassiere et de feu jean vignielongue quand  
vivoit de varenes ont dict avoir faictz et acordez  
les pactes de mariage suivans premieremant  
la susd(ite) brassiere faisant pour et au nom et( )com(m)e mere  
legitime administrassee de la susd(ite) jeanne vignielongue  
]sa filhe[ promet et sera tenue icelle donner pour  
femme et loyalle expouze aud(it) ramond estarc avec  
toutz et chacungz ces droictz ]voix[ et( )actions q(ue) luy peuvent  
]a[ compter ]luy[ appartenir com(m)e aussy icell(uy) estarc  
promet prandre a femme et loyal expouze icelle  
jeanne vignielongue et de solempnizer leur mariage

.....  
102

en face de sainte mere esglize catholique et( )apostolique  
romaine a la premiere requi(siti)on de l( )une ou de l( )au(tr)e  
partie cessant tout legitime empechemant les a(-)nonces  
]suspectes[ faictes pour susporta(ti)on duquel mariage  
et( )en comtempla(ti)on d icelluy lad(ite) brassiere a constitue  
et( )constitue en doct et( )verquierre a lad(ite) jeanne vignielongue  
et( )estarc futur(s) maries ung licit garny de coite et  
coisin avec demy quintal de plume deux linceulx bons  
et sufizans payables le tout le jour de solempniza(ti)on  
dud(it) mariage comme aussy leur constitue ]en doct et[  
]verquierre[ la quantite de troys pugnierades de terre  
a mesure de perge du p(re)se)nt pais a prendre d( )une  
piece ]de terre[ qu( )elle a scituee dans la paroisse de varenes  
lieu dict a las plannes de /de/ tel couste q(ue) bon leur semblera  
pour des fruitz d icelle f(air)e a leurs plaisirs et( )volontez  
et outre ce lad(ite) brassiere considerant les bons et( )a  
greables services qu( )elle a cy devant receus resoit journallem(ent)  
et( )espere resevoir a l( )advenir de lad(ite) vignielongue sa  
filhe et( )en considera(ti)on dud(it) mairiage luy a donne et  
donne de p(re)se)nt par donna(ti)on faicte entre les vifz a jamais  
irrevocable scavoir est la quatriesme partie de  
toutz et( )chacungz ces biens meubles et( )immeub(les) presans et  
advenir droictz voix noms et( )actions q(ue) luy competent

.....

et luy p(e)uvent appartenir tant dans  
lad(ite) paroisse de varenes q(ue) ailleurs et( )par qu( )elle personnes  
qu( )ilz soinct detenus pour de lad(ite) quatriesme partie de  
biens en f(air)e par lad(ite) vignielongue sa filhe et les  
siens a ces plaizirs et( )volontez tant en la vie q(ue) en la  
mort soy reservant toutesfois lad(ite) donnatrix la  
jouyssan(ce) d( )iceulx biens donnez sa vie durant ]seullem(ent)[  
laquelle susd(ite) quatriesme partie de susd(it) biens lad(ite)  
brassiere donne a lad(ite) vignielongue sa filhe francz  
et( )quittes de toutes charges jusques au jour p(rese)nt ]soubz[  
]les rentes q(ue) lad(ite) quatriesme partie de biens ee[  
]treuvera f(air)e au sieur ou sieurs de quy ee tient en directe[  
]q(ue) la donnatrix a dict ne scavoir[ consentant lad(ite)  
donnatrix q(ue) lad(ite) vignielongue sa filhe prenne la reelle  
actuelle et( )corporelle posse(ssi)on de la susd(ite) quatriesme  
partie des biens ainsin donnez desquelz elle c( )est decezit  
et despoulhe et( )en a investue et saizie lad(ite) vignielongue  
sa filhe par le bail des presantes faicte de ces mains  
ez mains dud(it) estarac luy promettant pourter eviction et  
guerentie pour lad(ite) quatriesme partie des biens  
donnes envers toutz et( )contre toutz tant en jugem(ent)  
q(ue) dehors et pour plus grande valerite du contenu  
aux presans pactte et de mariage et donna(ti)on et pour

.....  
103

requerir et( )consentir a l( )authoriza(ti)on incinua(ti)on et( )reg(ist)re d( )iceulx  
en la court de monsieur le sen(ech)al de th(ou)l(ous)e lesd(its) brassiere  
et( )estarac ]estipulant[ pour lad(ite) vignielongue sa futur(e)  
expouze ont respectivement faictz et( )constitues leurs  
procur(eur)s ]seavoir[ m(aîtr)es gaspart riviere et jean rougier  
j(e)une et( )toutz au(tr)es procur(eur)s en lad(ite) court dud(it) sieur  
sen(ech)al de th(ou)l(ouse) et un chacungz d eulx ]absens com(m)e[ les premiers requis/  
]presans[ po(u)r ]expres[et au nom des constituans requerir  
l( )authoriza(ti)on insinua(ti)on et( )reg(istr)e des presans pactes  
de mariage avec promesse de tenir pour agreable et  
a(-)ceptable tout ce q(ue) par leurs dictz procur(eur)s a lad(ite)  
insinua(ti)on et reg(istr)e sera faict dict et( )procure ne les  
revocquer ains les relepver indempne de toutes charge  
de procura(ti)on de sorte q(ue) pour tenir garder et( )observer  
le conenu au p(rese)nt instrument les parties ont respectivement  
obliges et( )ypoteques tous et chacungz leurs biens  
etc soumis etc renon(cé) etc jure de( )quoy etc ez presan(ce)  
de daniel laboisserie app(otic)ere habitant de( )vill(emur) jean  
chaubard dict de varenes labo(u)re(ur) dud(it) lieu  
et moy( )not(aire)

Pendaries, not(aire)